



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Cayenne, lundi 3 avril 2023

### **Signature de la convention Petite Ville de Demain par les communes de Maripasoula, Papaïchton et Grand Santi**

Les trois lauréats du programme Petites villes de demain en Guyane, à savoir les communes de Grand Santi, Papaïchton et Maripasoula en binôme avec la Communauté des communes de l'ouest de Guyane (CCOG), ont signé chacun la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire mercredi 29 mars 2023 à Saint-Laurent-du-Maroni en présence de Monsieur François LE VERGER – Sous-préfet, délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Madame Sophie CHARLES - Présidente de la CCOG, Madame Keena PERLET – Déléguée au logement, cadre de vie et modes d'habiter, représentante de la Collectivité territoriale de Guyane, Monsieur Félix DADA – maire de Grand Santi, Monsieur Jules DEIE – maire de Papaïchton, Monsieur Serge ANELLI – maire de Maripasoula, Monsieur Christian MOUTTON – Directeur territorial de la Caisse des dépôts / Banque des territoires, Monsieur Etienne JACQUES, directeur de l'agence Antilles Guyane du CEREMA. Il s'agit des premières conventions cadre signées pour la Guyane.

Les stratégies d'intervention des trois projets Petites villes de demain portent sur les enjeux liés à la lutte contre l'habitat dégradé, la production d'une nouvelle offre de logements, le développement d'activités économiques, de commerces et de services, le développement de la mobilité, et la promotion des économies d'énergie. Ces conventions signées sur une période de 5 ans prévoient des actions opérationnelles qui s'inscrivent dans le projet de territoire des communes : liaisons piétonnes, aménagements urbains, revitalisation de commerces, créations de logements locatifs très sociaux adaptés (LLTSA) pris en charge à 100 % par l'État (20 logements à Papaïchton et 30 logements à Grand Santi), réhabilitation d'équipements communaux.

Les trois projets présentent un programme de 24 actions dont le coût total avoisine les 13 M€ dont 60 % des financements sont mobilisés par l'État, ce qui représente un montant de 7,6 M€. 4,8 M€ seront consacrés à l'amélioration de l'habitat dégradé et à la construction de logements locatifs très sociaux adaptés.

Les communes signataires bénéficieront du soutien des partenaires du programme Petites villes de demain pendant la phase de déploiement des actions (ANCT, Banque des territoires, CEREMA, ADEME, AFD). Ces opérations permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces communes et de renforcer leur attractivité.

#### **Contact presse :**

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)